

# CANAL-5 : CONFESSON D'UN « PIRATE »

*Créer une télé privée ? C'est facile, c'est moderne,  
en plus c'est de gauche, explique Guy Sitbon qui a essayé avec ses copains.  
Dommage qu'ils se soient fait saisir*

**A** l'heure des informations régionales, mercredi dernier, quelques Parisiens jouirent d'un plaisir vertigineux : appuyer sur un quatrième bouton de leur télécommande, capter une nouvelle chaîne et échapper à l'émission la plus rasante du monde. La volupté était d'autant plus raffinée que seuls quelques initiés avaient droit à ce privilège. Aucun journal ne l'avait annoncé, il fallait avoir été mis au parfum pour savoir que Canal-5 donnait le coup d'envoi d'une station de télévision privée le 20 juin à 18 heures.

Le lendemain, la presse s'extasiait : « Canal-5 a réussi l'exploit de se faire recevoir dans tout Paris aussi bien qu'Antenne 2. » Jusqu'à présent, les quelques télé pirates avaient reçu la visite des policiers après deux ou trois heures d'existence, mais elles émettaient des images de qualité moyenne ou franchement exécrables. Le premier pari de Jean-Louis Bessis, l'animateur de Canal-5, était simple : prouver qu'avec des moyens très limités les technologies nouvelles permettent de créer une télévision livrant d'aussi bonnes images que les trois chaînes d'Etat. Une heure après le début des émissions, la poignée de télémaniacs complices (dix mille personnes au plus), les annonceurs publicitaires, les policiers, les techniciens étaient tous d'accord : ce pari-là avait été gagné.

## TOUT, TOUT DE SUITE

Tout avait commencé, il y a trois mois, au « Nouvel Observateur ». Jean-Louis Bessis, professeur de droit de la communication et avocat, avait fait une découverte qu'il nous avait fait partager (1) : la loi sur l'audiovisuel de 1982, qui fonde la Haute Autorité et crée la liberté de la radio, a été mal conçue dans ses articles consacrés aux télévisions privées. Elle ne prévoit aucune peine pour ceux qui émettraient sans autorisation. Or, selon le droit français, « sans sanction, pas de délit ». Autrement dit, concluait le professeur, tant que la loi ne sera pas réformée, faire comme Canal-Plus de la télévision sans avoir obtenu une concession de l'Etat est parfaitement possible. Aucun juge n'y trouvera à redire.

Après avoir fini notre interview vers 2 heures

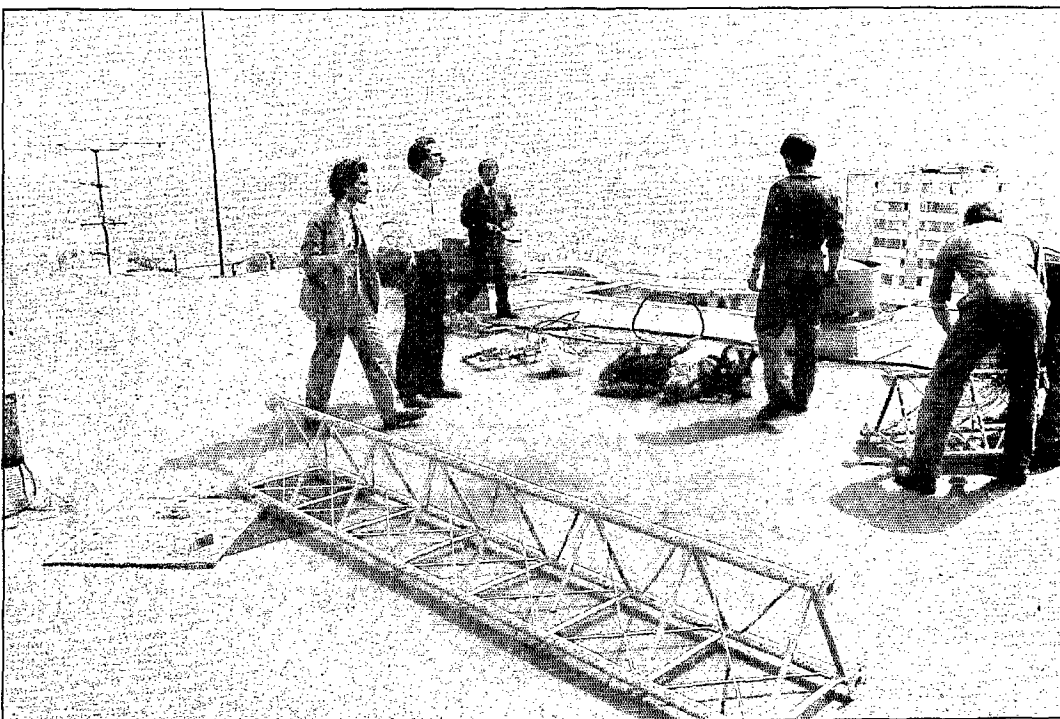
du matin, Bessis, une dizaine de fous de télé et moi avons continué à bavarder toute la nuit dans son luxueux cabinet d'avocat, boulevard Saint-Germain. « L'explosion de la télévision est aussi inévitable que celle des radios en 1980-81 », disait l'un. « Les radios pirates ont été lancées à l'initiative de la gauche, parce c'était la droite qui était au pouvoir. Pour la télévision ce sera le contraire », observait un autre.

Bessis, petit, mal rasé, le regard sombre, écoutait. Vers 6 heures du matin, il s'est mis à réfléchir à haute voix. Il y avait quelque chose de prophétique dans son murmure. « Je suis avocat. La loi, pour moi, c'est sacré. Mais je suis aussi un militant de gauche depuis que je suis né. Je ne peux pas supporter l'idée que nous désertions cette bataille de la liberté. Ceux qui imposeront la liberté de la télévision sont les mêmes que ceux qui ont imposé au XIX<sup>e</sup> siècle la liberté de la presse écrite. Je me maudrais si nous laissions à la droite le monopole de cette bataille. La présence de nos amis au gouvernement ne doit pas nous paralyser. Au contraire, elle doit

nous stimuler pour les conjurer de prendre les décisions que l'opinion applaudirait. Les gens veulent des télé privées. Ils ont raison. Ils ont raison de vouloir vivre dans un pays moderne. De ne pas se contenter de trois ou quatre télé, toutes nationales, toutes plus ou moins étatiques. Ils ont raison d'être pressés parce que ça peut se faire tout de suite. »

On se demandait si Bessis avait perdu la raison. Lui, l'un des avocats les plus doués de sa génération, prendre le risque de se mettre dans l'illégalité. Lui, le militant socialiste, vice-président du Conseil national de la Communication audiovisuelle, membre de la commission Gallabert, braver le ministre de la Communication, celui qui pense qu'il est bon de maintenir encore quelques années « un monopole de fait ». Nous ne nous sommes pas quittés ce soir-là sans comprendre qu'il s'était passé quelque chose.

Trois heures plus tard, je suis réveillé par le téléphone. C'est Bessis : « Sitbon, j'ai besoin de toi. Il faut que tu ailles à Rome cet après-midi. »



Rebours-Sipa

(1) Voir « le Nouvel Observateur » du 23 mars 1984.